



GUIDE DE L'UTILISATEUR E-DEPO
GESTION D'UN DOSSIER POUR LE BÉNÉFICIAIRE
D'UNE CAUTION

TABLE DES MATIERES

1	Le guide	3
1.1	Objectif.....	3
1.2	Public	3
1.3	Prérequis	3
2	Gestion d'un dossier	3
2.1	Mainlevée avec un seul bénéficiaire	4
2.2	Mainlevée avec plusieurs bénéficiaires.....	6
2.3	Prélèvement avec un seul bénéficiaire.....	8
2.4	Prélèvement avec plusieurs bénéficiaires.....	12

1 LE GUIDE

1.1 OBJECTIF

Ce guide est créé dans le but d'aider le bénéficiaire d'un dossier de caution à remplir et comprendre son rôle dans la nouvelle application e-DEPO.

1.2 PUBLIC

Ce guide s'adresse à tout citoyen, professionnel, entreprise ou organisme public qui a le rôle de bénéficiaire dans un dossier de la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations). e-DEPO est accessible en ligne après identification sécurisée sur le portail du SPF Finances : MyMinfin.

Chaque bénéficiaire peut dorénavant consulter et gérer ses dossiers et ses données en ligne et en temps réel sans devoir attendre le traitement manuel de sa demande par un agent de la CDC¹.

1.3 PREREQUIS

- Vous êtes connecté à e-DEPO.
- Pour une société ou un organisme public, vous disposez du rôle nécessaire.
- Vous êtes bénéficiaire dans un dossier de caution ouvert et financé à la CDC.

2 GESTION D'UN DOSSIER

Le bénéficiaire d'une caution est le terme générique employé pour désigner la personne qui a requis auprès d'une autre personne (garant) la constitution d'une caution à son profit. Cette caution est donc une garantie pour son bénéficiaire contre toute malfaçon, non-respect d'un contrat ou d'obligations dans le chef du garant. En fonction de la catégorie du dossier de caution, le bénéficiaire peut être désigné par un terme spécifique. Voici un tableau reprenant les différents termes utilisés par catégorie de dossier :

Bénéficiaire	
Marché public	Pouvoir adjudicateur
Loi Breyne	Maître de l'ouvrage
Licence de transport	Bénéficiaire de la caution
Garantie locative	Bailleur
Jeux de hasard	Bénéficiaire de la caution
Demandée par une instance publique	Bénéficiaire de la caution
Diverses	Bénéficiaire de la caution

¹ Certaines demandes nécessiteront tout de même une validation manuelle par un agent de la CDC.

En tant que bénéficiaire, vous avez imposé la constitution d'une caution au garant. C'est donc, en principe, ce dernier qui est chargé d'ouvrir le dossier de caution².

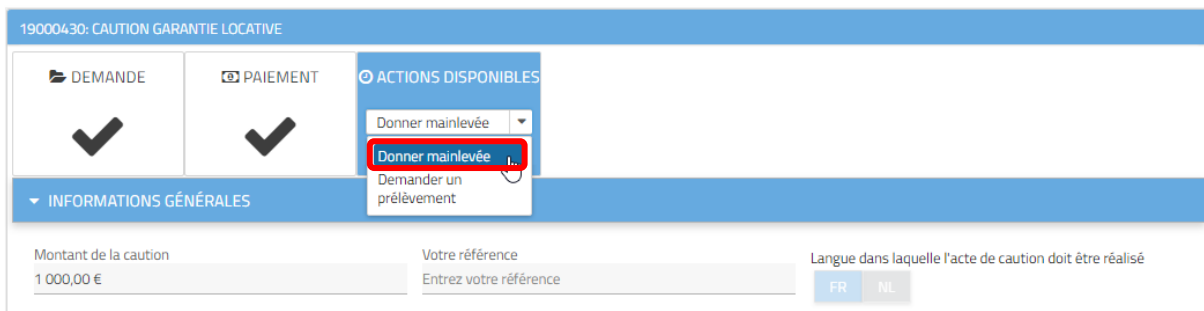
Lorsque le dossier est créé et financé, e-DEPO établit automatiquement l'acte de caution qui garantit l'existence de la caution selon les termes précisés dans l'acte. A ce moment, e-DEPO vous informe par e-mail, et vous pouvez consulter le dossier et télécharger l'acte de caution en vous connectant à notre application.

A ce stade, vous êtes donc certain qu'une caution a bien été constituée, et vous seul pouvez gérer cette caution. Tout se fait en ligne dans e-DEPO. La caution peut rester ouverte pendant tout le temps nécessaire. Vous avez deux actions disponibles :

- **Donner mainlevée** pour tout ou une partie de la caution³. C'est ce que vous devez choisir si vous considérez que le garant a satisfait à ses obligations et que l'argent peut lui être rendu.
- **Demander un prélèvement** pour tout ou une partie de la caution. C'est ce que vous devez choisir si vous considérez que le garant n'a pas respecté ses obligations et qu'il vous est redevable financièrement.

2.1 MAINLEVÉE AVEC UN SEUL BÉNÉFICIAIRE

Lorsque le garant a correctement rempli ses obligations et que (une partie de) la caution peut lui être restituée, vous donnez mainlevée. Pour donner mainlevée, connectez-vous à e-DEPO et sélectionnez le dossier concerné. Dans ce dossier, consultez la liste des actions disponibles et choisissez « Donner mainlevée ».



The screenshot shows the e-DEPO application interface for a 'CAUTION GARANTIE LOCATIVE' (19000430). The interface is divided into three main sections: 'DEMANDE' (Request), 'PAIEMENT' (Payment), and 'ACTIONS DISPONIBLES' (Available Actions). Both 'DEMANDE' and 'PAIEMENT' sections show a green checkmark, indicating they are completed. The 'ACTIONS DISPONIBLES' section is active, showing a dropdown menu with two options: 'Donner mainlevée' (highlighted in red) and 'Demander un prélèvement'. Below this, there is a section for 'INFORMATIONS GÉNÉRALES' (General Information) with three input fields: 'Montant de la caution' (1 000,00 €), 'Votre référence' (Entrez votre référence), and 'Langue dans laquelle l'acte de caution doit être réalisé' (FR and NL buttons).

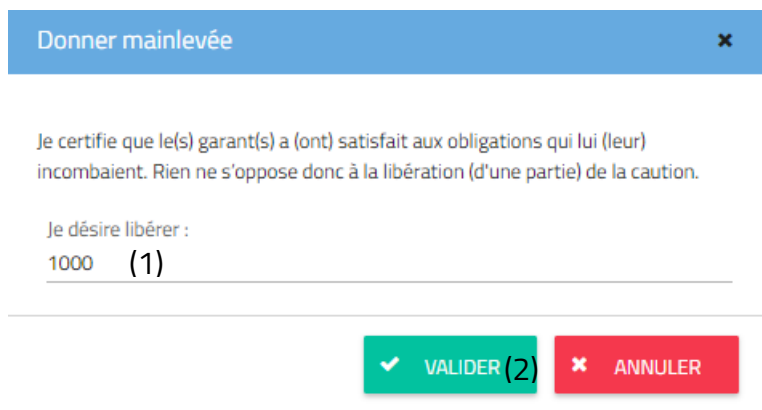
² Cependant, le bénéficiaire ou le déposant (personne qui dépose l'argent pour le garant) peut ouvrir lui-même le dossier dans notre application. La seule contrainte est que la personne qui ouvre le dossier est une des parties prenantes du dossier.

³ Remarque concernant les cautions loi Breyne : la loi prévoit une libération de la caution en deux tranches de 50% chacune avec un délai d'un an minimum entre la réception provisoire et la libération de la deuxième tranche. E-DEPO s'assure que ces deux règles légales sont respectées. Le bénéficiaire ne peut donc libérer une caution loi Breyne en une fois, ni rembourser la deuxième tranche avant que ce soit écoulé le délai d'un an.

Validez votre sélection en cliquant sur « Sélectionner »

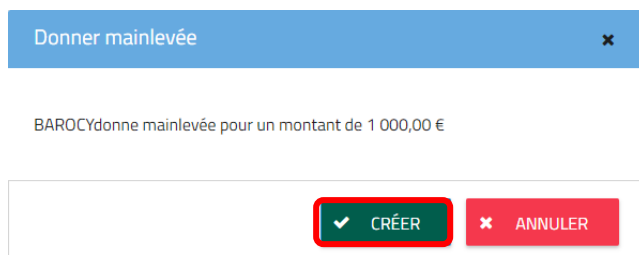


Un petit formulaire s'ouvre alors pour pouvoir encoder les informations obligatoires :



- (1) Entrez le montant qui peut être libéré⁴. Par défaut, le montant proposé équivaut au solde disponible dans le dossier, c'est-à-dire au maximum qui peut encore être libéré. Mais, ce montant est libre et peut être modifié par vos soins.
- (2) Confirmez la mainlevée en appuyant sur « Valider » qui est vert lorsque le formulaire est correctement complété.

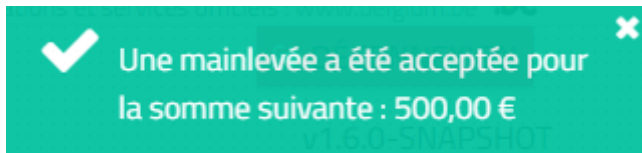
Une nouvelle fenêtre s'ouvre alors pour confirmer la mainlevée.



⁴ Pour une libération totale de la caution, encodez simplement le montant disponible du dossier.

Vérifiez les informations encodées et cliquez sur « Créer » pour confirmer ou sur « Annuler » en cas d'erreur. Si vous annulez, vous pourrez alors encoder une nouvelle mainlevée.

Lorsque vous cliquez sur « Créer », un e-mail vous est automatiquement envoyé pour confirmer l'enregistrement de votre mainlevée et une confirmation apparaît en haut à droite de l'écran.



Remarque : pour une loi Breyne, la libération se fait obligatoirement deux fois (50% chaque fois). Le montant ne peut donc pas être introduit car il est fixé par la loi et e-DEPO le calcule automatiquement. De plus, la loi prévoit également un délai d'un an entre la réception provisoire et la réception définitive. C'est pourquoi, dans cette catégorie, il est également demandé d'ajouter la date de la réception provisoire lors de la première mainlevée. e-DEPO ne permettra de libérer les 50% restant que minimum un an après la date de la réception provisoire.

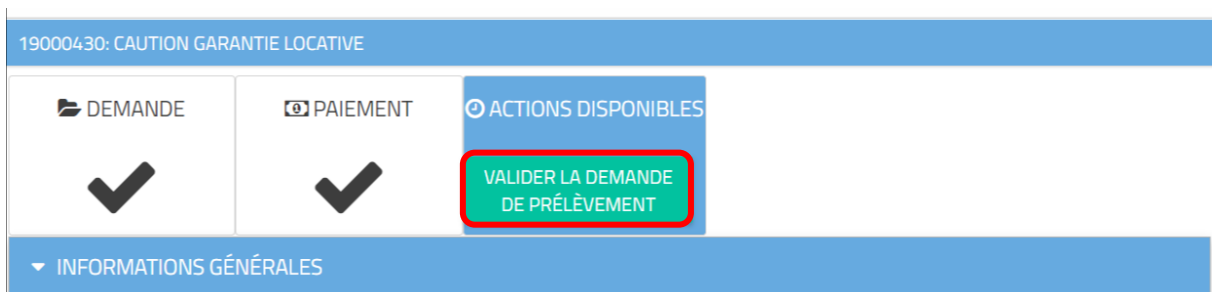
Si vous êtes le seul bénéficiaire de la caution (ce qui est le cas dans la plupart de nos dossiers), alors la mainlevée est effective et les fonds vont être remboursés au déposant (en général, le garant). Un e-mail d'information lui a également été envoyé.

2.2 MAINLEVÉE AVEC PLUSIEURS BÉNÉFICIAIRES

S'il y a plusieurs bénéficiaires, alors chaque autre bénéficiaire doit également valider cette mainlevée afin que le montant puisse être remboursé au déposant. Dans ce but, un e-mail leur a été adressé.

Pour confirmer une mainlevée, connectez-vous à e-DEPO, consultez le dossier concerné dont le numéro vous a été transmis par e-mail.

Cliquez sur « Valider la demande de prélèvement » (ce bouton est actuellement valable pour valider une demande de mainlevée).



Une fenêtre s'ouvre reprenant les informations qui concernent la mainlevée. Consultez soigneusement ces informations avant de sélectionner votre réponse.

Valider une mainlevée

Je décide de donner l'avis suivant pour le paiement ci-dessous :

Veuillez indiquer votre accord ou votre refus pour le paiement ci-dessous

(1)

Date de la demande: 06/10/2019

Montant: 1 000,00 €

Initiateur de la demande: [REDACTED]

CONFIRMER ANNULER

(1) Cliquez sur (1) pour indiquer votre décision. Un menu déroulant s'ouvre alors pour accepter et refuser la mainlevée.

Valider une mainlevée

Je décide de donner l'avis suivant pour le paiement ci-dessous :

Veuillez indiquer votre accord ou votre refus pour le paiement ci-dessous

Accepter (1)

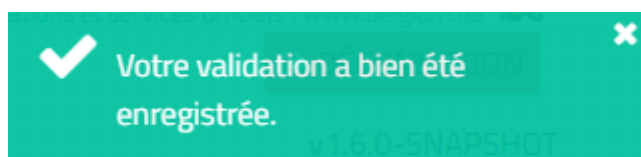
Refuser

Montant: 1 000,00 €

(2) CONFIRMER ANNULER

(2) Confirmez votre décision.

Vous recevez alors une confirmation en haut à droite de l'écran.



Lorsqu'une mainlevée a été acceptée par tous les bénéficiaires, vous recevez alors un e-mail vous informant qu'e-DEPO retire ce montant du montant de la caution et le rembourse au déposant (en général, le garant). Un autre e-mail est également envoyé au(x) garant(s) et au déposant afin de les informer de cette libération.

Suite à cette opération :

- si le solde du dossier tombe à 0, alors le dossier est automatiquement clôturé par e-DEPO. Les intérêts éventuels sont versés au déposant.
- Si le solde du dossier est encore positif, alors le dossier est à nouveau disponible pour une nouvelle mainlevée ou une demande de prélèvement.

Lorsqu'une mainlevée est refusée par l'un des bénéficiaires, la mainlevée est annulée par e-DEPO et vous recevez alors un e-mail vous informant de cette annulation et vous invitant à introduire une nouvelle demande (mainlevée ou prélèvement).

2.3 PRELEVEMENT AVEC UN SEUL BENEFICIAIRE

Lorsque le garant n'a pas rempli ses obligations et que (une partie de) la caution devrait être récupérée par le bénéficiaire, vous pouvez demander un prélèvement. Pour demander un prélèvement, connectez-vous à e-DEPO et sélectionnez le dossier concerné.

Dans ce dossier, consultez la liste des actions disponibles et choisissez « Demander un prélèvement ».

A screenshot of the e-DEPO web interface. At the top, a blue header bar contains the text "19000430: CAUTION GARANTIE LOCATIVE". Below this, there are three tabs: "DEMANDE" with a checkmark, "PAIEMENT" with a checkmark, and "ACTIONS DISPONIBLES" which is currently selected. Under the "ACTIONS DISPONIBLES" tab, there is a dropdown menu with two options: "Demander un prélèvement" (highlighted with a red box) and "Donner mainlevée". Below the tabs, there is a section titled "INFORMATIONS GÉNÉRALES" with several input fields: "Montant de la caution" (1 000,00 €), "Votre référence" (Entrez votre référence), and "Langue dans laquelle l'acte de caution doit être réalisé" (FR, NL). At the bottom right, there are logos for "WWW.FIN.BELGIUM.BE" and "TRÉSORERIE • SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL FINANCES .be".

Validez votre sélection en cliquant sur « Sélectionner »

19000430: CAUTION GARANTIE LOCATIVE

DEMANDE PAIEMENT ACTIONS DISPONIBLES

Demander un prélèvement

SÉLECTIONNER

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Un formulaire s'ouvre alors pour pouvoir encoder les informations nécessaires :

Demander un prélèvement

Motif de la demande de prélèvement (1)

Entrez le motif de la demande de prélèvement (1)

Montant : (2)

Entrez le montant du prélèvement (2)

Joindre un (des) document(s) prouvant les défauts constatés (optionnel)

+ AJOUTER LE DOCUMENT (3)

Vos coordonnées bancaires pour recevoir le prélèvement

IBAN (4) BIC (5)

Entrez le numéro de compte (4) Entrez le code BIC (5)

Titulaire du compte (5)

Entrez le nom du titulaire du compte (5)

(6) VALIDER ANNULER

(1) Entrez une explication pour motiver votre demande de prélèvement.

(2) Encodez le montant à prélever⁵.

(3) Il vous est également possible (mais non obligatoire) de joindre des documents justifiant la demande de prélèvement.

⁵ Pour un prélèvement total de la caution, encodez simplement le montant disponible du dossier.

- (4) Entrez l'IBAN (+BIC si compte étranger) du compte sur lequel vous souhaitez que le prélèvement soit versé.
- (5) Entrez le nom du titulaire de compte introduit en (4).
- (6) Confirmez la demande en cliquant sur « Valider » qui devient vert lorsque tout est correctement complété.

Demander un prélèvement✕

Motif de la demande de prélèvement
Malfaçons

Montant :
538,65 €

Joindre un (des) document(s) prouvant les défauts constatés (optionnel)

+ AJOUTER LE DOCUMENT

Vos coordonnées bancaires pour recevoir le prélèvement

IBAN BE42 6792 0040 7454	BIC Entrez le code BIC
-----------------------------	---------------------------

Titulaire du compte
Barocy

✓ VALIDER ✕ ANNULER

Une nouvelle fenêtre s'ouvre alors pour vous permettre de vérifier une dernière fois la demande de prélèvement avant son traitement par e-DEPO.

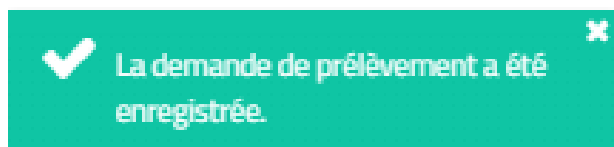
Demander un prélèvement✕

demande un prélèvement pour un montant de 538,65 €

✓ CRÉER ✕ ANNULER

Vérifiez les informations encodées et cliquez sur « Créer » pour confirmer ou sur « Annuler » en cas d'erreur. Si vous annulez, vous pourrez alors encoder une nouvelle demande de prélèvement.

Lorsque vous cliquez sur «Créer», un e-mail vous est automatiquement envoyé pour confirmer l'enregistrement de votre demande et une confirmation apparaît en haut à droite de l'écran.



Si vous êtes le seul bénéficiaire de la caution (ce qui est le cas dans la plupart de nos dossiers), alors la demande de prélèvement est directement envoyée au garant pour approbation.

Concrètement, e-DEPO envoie automatiquement un e-mail au garant afin de l'avertir de votre demande de prélèvement. Celui-ci dispose alors d'un délai de 14 jours pour se prononcer sur votre demande de prélèvement. Il peut :

- (1) Accepter votre demande de prélèvement ou ne pas réagir dans le délai de 14 jours. Le prélèvement sera alors enregistré comme accepté par le garant et exécuté par e-DEPO. Le montant prélevé sera donc déduit du montant disponible du dossier et versé sur le compte que vous nous avez renseigné.

Suite à cette opération :

- Si le solde du dossier tombe à 0, alors le dossier est automatiquement clôturé par e-DEPO. Les intérêts éventuels sont versés au garant.
- Si le solde du dossier est encore positif, alors le dossier est à nouveau disponible pour une nouvelle mainlevée ou une demande de prélèvement.

- (2) Refuser votre demande de prélèvement. Le prélèvement ne sera alors pas exécuté. Votre demande est annulée et le dossier est bloqué dans notre système informatique. Il ne vous est donc plus possible de demander un nouveau prélèvement ni de donner mainlevée.

Pour débloquer le dossier, il faudra alors communiquer à la CDC un accord signé entre les différentes parties prenantes du dossier ou un jugement exécutoire concernant le partage des fonds disponibles.

Dans le cas d'un dossier avec plusieurs garants, le principe reste le même : tous les garants doivent accepter la demande de prélèvement ou ne pas réagir dans le délai de 14 jours pour que celle-ci soit exécutée.

Au contraire, si l'un des garants s'oppose au prélèvement, celui-ci est annulé et le dossier est bloqué automatiquement.

Quelle que soit la décision rendue par le(s) garant(s), e-DEPO informe par e-mail l'ensemble des parties prenantes de l'évolution du dossier.

Remarque générale : la CDC ne se positionne en aucun cas dans un conflit entre bénéficiaire(s) et garant(s). Elle ne consulte pas les justificatifs des prélèvements, pas plus qu'elle ne les valide. Son rôle se limite à mettre à disposition de ses usagers les outils informatiques nécessaires à la gestion de leur caution et à conserver la caution jusqu'à ce que les conditions de son remboursement soient réunies.

2.4 PRELEVEMENT AVEC PLUSIEURS BENEFICIAIRES

S'il y a plusieurs bénéficiaires, alors chaque autre bénéficiaire doit également valider cette demande de prélèvement afin que celle-ci soit adressée au garant. Dans ce but, un e-mail leur a été adressé.

Pour confirmer une demande de prélèvement, connectez-vous à e-DEPO, consultez le dossier concerné dont le numéro vous a été transmis par e-mail, et allez dans la liste des actions disponibles.

Cliquez sur « Valider la demande de prélèvement ».

19000430: CAUTION GARANTIE LOCATIVE

DEMANDE ✓ PAIEMENT ✓ ACTIONS DISPONIBLES

VALIDER LA DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Une fenêtre s'ouvre reprenant les informations qui concernent la demande de prélèvement.

Consultez soigneusement ces informations avant de sélectionner votre réponse.

Valider une demande de prélèvement

Je décide de donner l'avis suivant pour le paiement ci-dessous :
Veuillez indiquer votre accord ou votre refus pour le paiement ci-dessous (1)

Date de la demande	06/10/2019	Initiateur de la demande	Barocy
Montant	538,65 €	Raison	
IBAN	BE42 6792 0040 7454	Mafaçons	
BIC	Entrez le code BIC	Nom du titulaire du compte	Barocy

Télécharger Date de création Type de document

Il n'y a pas de document

CONFIRMER ANNULER

- (1) Cliquez sur (1) pour indiquer votre décision. Un menu déroulant s'ouvre alors pour accepter et refuser la demande de prélèvement telle que présentée.

Valider une demande de prélèvement ✕

Je décide de donner l'avis suivant pour le paiement ci-dessous :

Veuillez indiquer votre accord ou votre refus pour le paiement ci-dessous

Accepter (1)
Refuser

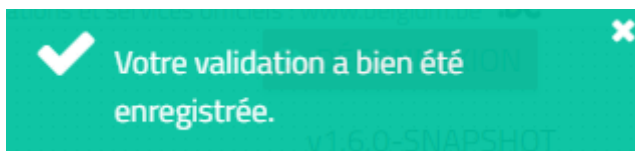
538,65 € Mafaçons
IBAN BE42 6792 0040 7454 BIC Entrez le code BIC
Nom du titulaire du compte Barocy

Télécharger	Date de création	Type de document
Il n'y a pas de document		

(2)

- (2) Confirmez votre décision.

Vous recevez alors une confirmation en haut à droite de l'écran.



Lorsqu'une demande de prélèvement a été acceptée par tous les bénéficiaires, vous recevez alors un e-mail vous informant que la demande a été transmise au garant pour approbation.

Lorsqu'une demande de prélèvement est refusée par l'un des bénéficiaires, celle-ci est annulée par e-DEPO et vous recevez alors un e-mail vous informant de cette annulation et vous invitant à introduire une nouvelle demande (mainlevée ou prélèvement).